

COMPTE – RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 11 décembre 2013

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 4 décembre 2013
En exercice : 52 Présents : 28	Date d'affichage des délibérations : 16 décembre 2013
Votants : 38	

L'an deux mil treize, le 11 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M Luc BZDAK, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

M. Claude MAUPRIVEZ représenté par M. Bernard ROUSSEAU, M. Alain CULLOT représenté par M. Francis BLIN, M. Michel FRUIT représenté par M. Philippe CAUSSE, M. Patrick DAHLEM représenté par M. Jean-Claude LAMPE, M. Jean-Robert AUGUSTE représenté par M. Jean-Claude CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR représentée par M. Philippe FENEUIL, M. Benoit DEGUERNE représenté par Mme Annie PERRARD, M. Jean-Pierre NOEL représenté par M. Germain RENARD, M. René DESSAINT représenté par M. Michel PROTIN, M. Nicolas BOIVIN représenté par M. Eric LEGER, Mme Agnès FROMENT excusée, MM. Jean-Yves LEROY, Arnaud BILLET, Pierre LHOTTE, Didier DELAVELLE, Benoit DINVAUT, Hubert CROZAT, Jean-Pierre RONSEAU, Jérémie BAUDOU, Hubert HOFFMANN, Gérard FRESNE, Yves DELOZANNE, Guillaume LONGUET, Vincent PORET.

Monsieur Jacques BOURGOGNE a été nommé secrétaire.

M. Luc BZDAK ouvre la séance en présentant les excuses des délégués communautaires absents et demande ensuite si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu du 17 octobre dernier.

Mme DESSOY annonce qu'elle n'a pas pris ses notes, M. BZDAK propose donc de l'adopter à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. Luc BZDAK annonce qu'une nouvelle personne a rejoint l'équipe communautaire. Il s'agit de Mme Nathalie COLOSIO qui est en charge de l'accueil et assistante de Mme KLIMCZAK. Elle succède à Mme DETRAILLES et a pris ses fonctions le 15 novembre dernier. Titulaire d'un BAC G2, elle a travaillé en qualité d'animatrice de formation et également dans le domaine socio culturel. Son dernier poste à l'EPAD de BRAINE, consistait à assurer l'accueil dans l'établissement. Elle possède également des connaissances en comptabilité.

M. Luc BZDAK débute la séance en donnant lecture de la délibération suivante :

73/2013	BUDGET MARPA : fixation de la durée d'amortissement de la subvention d'équipement
----------------	---

Vu la délibération n°24/2007 en date du 4 avril 2007, décidant du versement d'une subvention de 300 000 € pour la construction de la MARPA de Pargny-lès-Reims,

Considérant la vérification de l'état de la comptabilité transmise par la Trésorerie d'Hermonville,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Avant de donner lecture de la délibération suivante, M. BLIN explique qu'une réactualisation des subventions d'amortissement du budget assainissement a été effectuée il convient donc de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires.

M. BZDAK donne lecture de cette délibération :

75/2013	BUDGET ASSAINISSEMENT M49 : Modifications crédits budgétaires
---------	--

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires 2013 suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Objet	Montant
D	I	040	1391	OPERATIONS D'ORDRE AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	+ 9 081 €
R	F	021	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	+ 9 081 €

Sens	Section	Chapitre	Compte	Objet	Montant
R	F	042	777	OPERATIONS D'ORDRE AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	+ 9 081 €
D	I	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 9 081 €

o_o_o_o_o_o_o_o

M. BLIN précise aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires pour les raisons suivantes :

- 1- Achat de terrain de la SANEF, des restes à réaliser seront maintenus.
- 2- Achat de matériels informatiques pour l'acquisition de nouveaux logiciels JVS, 3 postes ne sont plus compatibles avec la nouvelle version, mais également pour l'aménagement de l'accueil (cloisons) et l'achat de deux bureaux.
- 3- Amortissements subventions MARPA.

M. BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

76/2013	BUDGET GENERAL 2013 : modifications crédits budgétaires
---------	--

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires 2013 suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Op	Objet	Montant
D	I	21	21578	023	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	+ 12 000 €
D	I	21	2158	023	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	+ 15 000 €
D	I	21	2111	023	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	+ 5 000 €
D	I	23	2315	023	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	- 32 000 €

Sens	Section	Chapitre	Compte	Op	Objet	Montant
D	I	21	21783	101	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	+ 10 000 €
D	I	23	2315	101	INSTALLATIONS, MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES	+ 10 000 €
D	I	23	2315	023	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	- 20 000 €

Sens	Section	Chapitre	Compte	Op	Objet	Montant
D	F	042	6811		AMORT. SUBVENTION MARPA (depuis 2008)	+ 90 000 €
R	I	040	28041511		AMORT. SUBVENTION MARPA	+ 90 000 €
R	I	021	021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONT	- 90 000 €
D	F	023	023		VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMT	- 90 000 €

o_o_o_o_o_o_o_o

Questions diverses

Informations fiscales

M. BLIN annonce aux membres de l'assemblée que nous avons reçu l'état récapitulatif 1286 des produits fiscaux prévisionnels, 98 000 € supplémentaires seront encaissés par rapport aux prévisions budgétaires 2013. C'est essentiellement, la taxe communication qui apporte + 79 000 €. Les autres taxes (habitation et réseaux) restent inchangées.

Les informations qu'il a obtenu par ailleurs tendent à prouver que pour l'année 2014, la CVAE va diminuer.

M. BZDAK est satisfait des résultats positifs de notre collectivité.

SIEM

M. ROUSSEAU annonce que le marché de travaux avec le SIEM a été renouvelé avec l'entreprise DRTP.

Le marché des maintenances de l'éclairage public pour lequel les communes ont délégués la compétence au SIEM a été attribuée à l'entreprise SPIE Est. L'entreprise DRTP n'a pas remis d'offre seulement 4 entreprises ont répondu.

Pour notre Communauté de communes, actuellement 6 communes ont délibéré, CHAMERY, COULOMMES-la-MONTAGNE, JANVRY, JOUY-lès-REIMS, PARGNY-lès-REIMS et THILLOIS. Les autres communes n'ont pas encore délibéré pour cette compétence et peuvent encore le faire.

Dans ce cadre, Mme DESSOY annonce qu'actuellement elle réalise une étude technique sur sa commune et au vu des résultats elle présentera cette délibération à son conseil municipal.

SCOT

M. FENEUIL rappelle aux membres de l'assemblée que la réunion de restitution des travaux du SCOT est prévue le **vendredi 13 décembre prochain à 18h30 à la Mairie de REIMS.**

Prochain conseil communautaire

M.BZDAK annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire a été fixée au jeudi 19 décembre 2013

La séance est levée à 20h30